

## L'ORDO DE 1913

**L'**ORDO *provinciae Marianopolitanae*, ainsi que l'Ordo des offices chantés, pour l'année 1913, seront offerts en vente à la fin de cette semaine.

Ceux-là *seuls* qui font le commerce peuvent s'adresser aux imprimeurs, MM. ARBOUR & DUPONT, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

Ceux, au contraire qui achètent pour eux-mêmes doivent s'adresser ou à leur évêché respectif ou à un libraire.

Comme par le passé, on peut se procurer des exemplaires simplement brochés, d'autres brochés avec pages perforées pouvant être détachés, et enfin des exemplaires cartonnés avec tranche rouge et titre en lettres d'or.

Ceux qui ne donneront leur commande qu'à la fin de décembre, feront bien d'indiquer laquelle de ces catégories d'*ordos* ils accepteront, en cas d'épuisement, à la place de celle qu'ils demandent.

Cet ORDO est en tout conforme à la réforme de Pie X, datée du 1 novembre 1911 et qui entre en vigueur le 1er janvier 1913. Au lieu d'indiquer des détails nombreux qui reviendraient constamment, il garde l'ancienne rédaction dans les offices de mystères et de saints. Mais d'autre part, à l'adresse de ceux qui n'ont pas encore commencé de réciter l'office avec le nouveau psautier, cet ORDO présente dans la préface les rubriques du titre I en trois tableaux synoptiques d'une parfaite clarté. La lettre d'inscription de ces divers tableaux (A, B, ou C.) est répétée dans le corps de l'ORDO, sous le chiffre de la date, et indique quel tableau régit l'office du jour.

Les offices des dimanches, des fêtes et des vigiles et de la sainte Vierge, le samedi, ne comportent pas de renvoi, parce qu'ils n'ont pas subi de changement au point de vue du psau-